

ONACVG ET UNC

# COMBATTANTS DE TOUTES GÉNÉRATIONS

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) remplit de nombreuses missions à destination des anciens combattants. En travail collaboratif avec l'office se trouvent plusieurs associations, c'est le cas de l'Union nationale des combattants (UNC). Explications.

Par le *sous-lieutenant Bérengère Condemine*



D'anciens combattants lors d'une cérémonie sous l'Arc de Triomphe.

**L**e 17 janvier 2022, le Parlement a adopté une proposition de loi visant à modifier le nom de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG). L'objectif est de se rapprocher de la quatrième génération du feu, représentant les soldats français déployés dans les conflits de 1964 jusqu'à aujourd'hui. Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'ONACVG va donc changer d'appellation pour devenir l'Office national des combattants et victimes de Guerre. Malgré sa modernisation, l'ONACVG entretient une relation historique avec les anciens combattants. Elle délivre d'ailleurs la carte du combattant ou le titre de reconnaissance de la nation permettant l'obtention du statut d'anciens combattants. Au-delà de ces titres, les anciens combattants ont en plus une place importante au sein de l'administration de l'office.

En effet, l'office est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère des Armées. Sa gestion est paritaire, elle est composée pour moitié de représentants de l'État, pour l'autre d'associations d'anciens combattants et du monde combattant. Ces associations administrent l'office et participent à chaque réunion du conseil d'administration. Trois fois par an, tous sont réunis afin de voter le budget et évoquer les différentes actualités et les missions de l'office. L'Union nationale des combattants (UNC) est l'une d'elles.

Au sortir de la Première Guerre mondiale, l'UNC est créée avec le soutien de Georges Clémenceau et du révérend père Bottier. L'association est reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920. L'UNC a alors vocation à accueillir les anciens combattants mais également les veuves et orphelins de guerre. Plus d'un siècle plus tard, l'UNC est désormais ouverte à tous les soldats de France, tout en restant concentrée sur les anciens combattants. ■

© l'Éclair/Armées de l'air et de l'espace

INTERVIEW

# GÉNÉRAL HERVÉ LONGUET À LA TÊTE DE L'UNC

Depuis 2019, le général Hervé Longuet, issu de l'armée de l'Air et de l'Espace, a pris la présidence de l'Union nationale des combattants.

Par le *sous-lieutenant Bérengère Condemine*

*Mon général, pourquoi adhérer en tant qu'Aviateur à une association telle que la vôtre ?*

Dès que vous avez porté l'uniforme, vous pouvez adhérer à l'UNC. Il n'est pas nécessaire d'avoir la carte du combattant pour nous rejoindre. Notre objectif est de faire avancer les droits des combattants grâce à notre expérience de toute la législation combattante et de notre expertise juridique. La fédération comporte aujourd'hui 170 000 personnes. Nous sommes présents à l'échelon national, départemental et local. Notre maillage territorial nous rend plus fort dans nos actions. Ainsi, nous pouvons faire de l'accompagnement de militaires blessés ou encore aider un militaire dans sa reconversion. Nous sommes solidaires avec les plus anciens et nous pouvons leur apporter un soutien administratif.

*Que fait l'UNC pour défendre les droits des militaires ?*

Nous assurons une veille permanente des textes de lois pour agir vite. Nous intervenons auprès des élus locaux, de l'Assemblée nationale et du Sénat, pour faire valoir les attentes des combattants et intervenons quand des acquis sont menacés. L'UNC est consultée et représentée au niveau institutionnel dans des groupes de travail auprès de la ministre des Armées et de l'ONAC-VG. En 2018 par exemple, la Cour des comptes a mené une offensive sur la retraite du

combattant et sur la demi-part fiscale pour les anciens combattants et les veuves. Nous avons réagi rapidement auprès de la ministre des Armées pour que cet acquis ne soit pas supprimé.

*Menez-vous des actions spécifiques pour les Aviateurs ?*

Nous sommes impliqués dans la reconnaissance de pilotes projetés au Tchad en 1968. À cette époque, ils ne sont pas encore nombreux à être projetés et ne sont pas reconnus vis-à-vis des lois de la République. En effet, leur intervention n'entre pas dans le cadre de l'arrêté ouvrant le théâtre. Pourtant, ils ont épaulé l'armée tchadienne avec des appuis-feu. Nous nous battons pour cela. Dans le cadre d'une action plus récente, nous estimons que la reconnaissance apportée aux réservistes participant à l'opération Sentinelle, qu'ils soient Aviateurs, ou appartenant à un autre corps d'armée, n'est pas suffisante. L'objectif est de leur attribuer le titre de reconnaissance de la nation pour valoriser leur engagement. ■



*« Dès que vous avez porté l'uniforme, vous pouvez adhérer à l'UNC. »*